

Métiers de la coiffure

1^{ère} session 2021



Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un(e) professionnel(le) qualifié(e) dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il (elle) gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

Le (la) titulaire du diplôme doit s'attacher à :

- respecter la réglementation et les normes en vigueur ;
- adopter des comportements et des attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène, la santé et la sécurité de tous ;
- utiliser des produits capillaires conformes à la réglementation ;
- utiliser des outils informatiques et des logiciels professionnels ;
- adopter une démarche respectueuse de l'environnement.

Le (la) coiffeur/coiffeuse agit dans le respect du bien-être et du confort de sa clientèle dans le but d'entretenir et d'embellir la chevelure.

Le (la) coiffeur/coiffeuse adopte une présentation soignée ainsi que des attitudes civiques et professionnelles dont l'écoute, la courtoisie, l'empathie et la discrétion. Il (elle) est capable de s'intégrer dans une équipe.

Débouchés

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants

- tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- secteur du spectacle et de la mode ;
- établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- **Préparation, gestion et remise en état des postes de travail**
- **Entretien des matériels** : (outils, appareils), du linge, des équipements et des espaces de travail
- **Mise en œuvre de la démarche respectueuse de l'environnement retenue dans l'entreprise**
- **Auto évaluation de la qualité de la réalisation** : Élaboration d'un diagnostic, Réalisation d'un diagnostic, Formalisation du diagnostic
- **Mise en œuvre d'une technique d'hygiène et de soin capillaire** : Réalisation d'un shampoing, Réalisation d'un soin capillaire
- **Réalisation de techniques de base de coiffure** : Réalisation d'une coupe femme Réalisation d'une coupe homme, Réalisation d'une coloration, Réalisation d'un effet de couleur, Réalisation d'une mise en forme temporaire, Réalisation d'une mise en forme durable par enroulage, Réalisation d'un coiffage
- **Utilisation des outils numériques et des logiciels professionnels** : Accueil de la clientèle et gestion de la prise de rendez-vous, Création de la relation client, Recueil des attentes du (de la) client(e), Prise de rendez-vous, Actualisation du fichier clientèle
- **Conseil et vente de services, de matériels, de produits capillaires** : Conseil au (à la) client(e), Réalisation de la vente et de l'encaissement
- **Contribution à l'activité de l'entreprise** : Exercice de son activité au sein de l'entreprise, Valorisation des produits, des matériels dans différents espaces, Participation à la gestion des stocks

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.
Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel. Leur nombre est compris entre deux et quatre.
La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs

chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Epreuves générales :

- français, histoire-géographie Enseignement morale et civique :coeff. 3
- mathématiques, physique chimie : coeff. 2
- éducation physique et sportive : coeff. 1
- langue vivante anglais : coeff. 1

Epreuves professionnelles :

- Techniques de coiffure : coeff. 14 (dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement)
- Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise coeff.3

Epreuve Facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

Pour le CAP Coiffure

Académie de Montpellier

En 2018 : 93 candidats inscrits, 93 présents, 78 admis (soit 83,87% de réussite)

En 2019 : 86 candidats inscrits, 86 présents, 70 admis (soit 81,4 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 170 candidats présents, 152 candidats admis (soit 89,4% de réussite).

En 2019 : 150 candidats présents, 128 candidats admis (soit 85,3% de réussite).

En 2019 : 156 présents, 147 admis (soit 94.2% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Perruquier-posticheur
- Mention complémentaire (MC) Coloriste - permanentiste
- MC Styliste – visagiste
- CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie (en 1 an)
- Brevet professionnel (BP) coiffure option coloriste-permanentiste
- BP coiffure option styliste-visagiste

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

82 Montauban

CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**
Lycée professionnel privé Skhole d'Art (*Privé*)

A Formation en apprentissage

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan

IRFMA de l'Aude **A**

30 Alès

CCI Sud Formation CFA Occitanie **A**
Lycée professionnel JB Dumas (*public*)

30 Nîmes

IRFMA du Gard **A**
Lycée professionnel Voltaire (*public*)

34 Béziers

CCI Sud Formation CFA Occitanie **A**

34 Montpellier

Lycée professionnel Jules Ferry (*public*)

34 Sète

CFA municipal N. Albano **A**

48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

66 Perpignan

Lycée des métiers Léon Blum (*public*)

66 Rivesaltes

IRFMA des P.O **A**

Académie de Toulouse

09 Foix

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Gourdan-Polignan

CFA du Comminges **A**

31 Toulouse

CFA coiffure esthétique Jasmin **A**
Lycée professionnel Hélène Boucher (*Public*)

32 Pavie

Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

46 Cahors

CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**
Lycée professionnel Reffye (*Public*)

81 Albi

Lycée professionnel des métiers Toulouse-Lautrec (*public*)

Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**

81 Castres

Lycée professionnel des métiers Anne Veaute **A**
Lycée professionnel privé Notre-Dame (*Privé*)

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Voie pro : Les métiers de la mode et de la beauté
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr